



PROCES VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JANVIER 2023

L'an deux-mil vingt trois, le trente janvier à vingt et une heure quinze, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Salle du Grand Veneur en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Baptiste ROUSSEAU, Maire de Soisy-sur-Seine.

Étaient présents : M. ROUSSEAU, Mme PETITDIDIER, M. DERLET, Mme FAURIANT, M. TOURNOIS, Mme DUMONTAUD SEURE, M. FRANCHI, M. RHEIN, Mme BORGNE, Mme PICARD, M. FERTE, Mme LE GRILL, M. REGENT, Mme BACHELET, M. DELPIRE, M. VIORRAIN, Mme MBAGA, Mme COUSIN, M. CHAUVET, Mme COURTELLEMONT, M. GAMBIN, Mme CAUSERET

Étaient excusés : Mme ROBIN (pouvoir Mme BORGNE), M. CHOTARD (pouvoir M. ROUSSEAU), M. GALEOTTA (pouvoir M. TOURNOIS)

Étaient absents : Mme HEINTZ, Mme PIRY-RUIZ, M. DE OLIVEIRA, Mme PRIESS

Secrétaire : Régine LE GRILL

Conseillers : En exercice : 29
Présents : 22
Pouvoirs : 3
Votants : 25

Quorum : 15

ORDRE DU JOUR :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Vente de la maison de gardien Sise 1 Boulevard de la République
3. Questions diverses

VENTE DE LA « MAISON DU GARDIEN » SISE 1 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n° 2021-34 du Conseil Municipal du 05 juillet 2021, portant sur l'achat à l'Etablissement Public Foncier d'Ile de France (EPFIF) de la Maison de Maître, de la Maison du Gardien et du terrain non bâti sis 1 boulevard de la République, pour un montant total de 455 000 euros HT (dont 121 633,66 euros HT pour la Maison du Gardien),

VU l'acte notarié d'acquisition du 27 janvier 2022 à l'EPFIF par la COMMUNE DE SOISY SUR SEINE, de la Maison du Gardien pour un montant de 113 256,00 euros HT,

VU l'avis sur la valeur vénale de la Direction Départementale des Finances publiques de l'Essonne – Pôle d'évaluation domaniale, du 23 septembre 2022, de la Maison du Gardien, sise sur la parcelle cadastrée section AM numéro 284, de 311 m², portant sur un montant HT de 210.000 euros, hors taxes et hors droits, assortie d'une marge de 10 %,

- Le bien est désigné comme un immeuble à usage d'habitation, d'une surface habitable de 139 m², servant de logement de jardinier et comprenant :
- Un rez-de-chaussée : trois pièces
- Au premier étage : quatre pièces
- Ecuries attenantes et locaux de stockage au-dessus

VU le descriptif avant appel à candidature de la Ville de SOISY SUR SEINE invitant les acquéreurs potentiels à déposer un dossier de candidature pour l'achat en l'état de ce bien, sis 1 boulevard de la République, avant le 30 décembre 2022,

VU le dossier de candidature de la SAS AJC CONSORS, sise 5 boulevard Aristide Briand 91450 SOISY SUR SEINE, représentée par Monsieur Fabrice ANASTASI, reçu en Mairie en date du 26 décembre 2022, proposant à la Ville de SOISY SUR SEINE, d'acquérir le bien en l'état pour un montant de 190.000 euros.

VU le plan cadastral en annexe 1,

VU que ledit terrain bâti, est situé en zone UHa du Plan Local d'Urbanisme (PLU),

VU l'avis de la commission de sélection et d'audition des candidats pour l'acquisition de la mairie réunie le 18 Janvier 2023 fixant le prix de vente à 190.000 euros, hors taxes et hors droits,

VU l'avis de la commission municipale réunie le 23 janvier 2023

CONSIDÉRANT que la destination de ce bien est fléchée par la municipalité en activité économique,

CONSIDÉRANT le projet de la SAS AJC CONSORS d'installation dans ce bien, d'un cabinet d'expert-comptable et des artisans locaux,

CONSIDÉRANT que le crédit est prévu au budget.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide :

- D'APPROUVER la vente de la parcelle bâtie sise 1 boulevard de la République pour un montant de 190.000 euros, hors taxes et hors droits,
- D'AUTORISER le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

POUR	25
CONTRE	0
ABSTENTION	0

Séance close à 21h25

Le 31 janvier 2023, à Soisy sur Seine

Jean-Baptiste ROUSSEAU

Régine LE GRILL

Maire de Soisy sur Seine

Secrétaire de séance